

# OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du	29 août 2023
Délibération N°	08
Date de la convocation	18 août 2023
Objet	5.8 Autorisation donnée au Directeur Général de signer un protocole d'accord avec BUREAU VERITAS

L'an deux mille vingt-trois le vingt-neuf août à quatorze heures

Le Conseil d'Administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT convoqué par lettre individuelle, s'est tenu au siège de l'Office à MONTPELLIER sous la présidence de M. Vincent GAUDY, Président d'HÉRAULT LOGEMENT.

### PRÉSENTS ou représentés :

MM. Vincent GAUDY, Auguste CHOMEL, Yves FERRANDO, Michel MEJEAN, Jacques RIGAUD, Daniel ROBEQUAIN, François VINCENT, Administrateurs, et MMES, Karine ANNEYA, Clémence ARTIERES, Manar BOUIDA, Régine ILLAIRE, Christine MULA, Roselyne PESTEIL, Valérie REYNES, Anne VAN DEN BROECK Administratrices

### ABSENTS EXCUSES :

Ethel CAMBOULIVES  
Alain COMBES,  
Patricia WEBER

### ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Véronique CALUEBA (pouvoir à M GAUDY)  
Christophe DESTAING-SNIATECKI (pouvoir à Mme ARTIERES)  
Nicole MORERE (pouvoir à M GAUDY)  
Serge RABINEAU (pouvoir à M FERRANDO)  
Laure TONDON (pouvoir à M FERRANDO)

\*\*\*\*\*

Accusé de réception en préfecture  
034-273400010-20230829-20230829-08-DG-DE  
Date de télétransmission : 30/08/2023  
Date de réception préfecture : 30/08/2023

Objet : 5.8 Autorisation donnée au Directeur Général de signer un protocole d'accord avec BUREAU VERITAS

Le 29/08/2023

Le Conseil d'administration d'Hérault Logement s'est réuni en séance, le Président ayant constaté le quorum,

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2019 qui porte désignation du Directeur Général à compter du 1<sup>er</sup> février 2020,

Vu les délibérations n°AD/010721/H/16, n°AD/230721/H/196 et n°AD/200921/H/22 du Conseil Départemental de l'Hérault fixant à 23 le nombre des administrateurs et la nomination de ses 13 représentants

Par acte d'engagement signé le 29 août 2018, HERAULT LOGEMENT a confié à BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS une mission de mise à jour de diagnostics de performance énergétique (DPE) sur son patrimoine immobilier.

Dans le cadre de l'exécution de ce marché, des anomalies sur des DPE ont été détectées.

HERAULT LOGEMENT a sollicité BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS le 8 octobre 2020 pour recueillir ses observations.

Les parties se sont rencontrées à plusieurs occasions pour évoquer ensemble les modalités d'une reprise par BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS de ces anomalies.

Un accord a été trouvé afin de reprendre une liste de DPE selon la nouvelle réglementation (Arrêtés du 31 mars 2021 modifiés par l'arrêté du 17 juin 2021, celui du 8 octobre 2021 et en dernier lieu par celui du 3 novembre 2022).

Le protocole pour lequel l'autorisation du Conseil d'administration est sollicitée reflète cet accord et précise la méthodologie d'intervention de BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS.

Le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur ce sujet

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

**ARTICLE 1 :**

D'autoriser le Directeur général à signer le protocole d'accord établi entre BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS et HERAULT LOGEMENT.

**ARTICLE 2 :**

D'autoriser Monsieur le Directeur Général à signer tout acte utile à ce sujet.

Certifie exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication,

Ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,  
LE PRÉSIDENT DE L'OFFICE  
Vincent GAUDY

